



Fiche de Données de Sécurité préparé à l'ONU SGH Révision 3.

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit** 06ADS1NL
- Nom du produit:** A/D FIREBARRIER PILLOW **Date de Révision:** 08/31/2016
- Remplace:** Nouvelle FDS
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Matière d'ignifugation
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- Fabricant:** A/D FIRE PROTECTION SYSTEMS
420 Tapscott Road, Unit #5
Scarborough, On, M1B 1Y4
- Informations Réglementaire / Techniques
Contact A/D Fire Technical Services at: 1-800-263-4087
- Fiche de données de sécurité préparée par:** Alotta, Vicki - ehs@stoncor.com
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US)
CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.)
HEALTH - Pittsburgh Poison Control 1-412-681-6669

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Irritation oculaire, catégorie 2
Corrosif pour la peau, catégorie 1
Sensibilisation cutanée, catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

OXIMOSILANE

Déclarations de danger du GHS

Corrosif pour la peau, catégorie 1	H314-1	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

GHS PRECAUTION PHRASES

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>%</u>
1317-65-3	carbonate de calcium	2.5-10
7664-93-9	acide sulfurique ... %	2.5-10
022984-54-9	OXIMOSILANE	1.0-2.5

<u>No.-CAS</u>	<u>Symboles GHS</u>	<u>Déclarations de danger du GHS</u>	<u>Facteurs M</u>
1317-65-3	GHS07	H315-319	0
7664-93-9	GHS05	H314	0
022984-54-9	GHS07-GHS08	H317-319-373	0

Information supplémentaire: Le texte des états de danger GHS indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'Eau

RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Aucun à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune information.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune information.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune information.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune information.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures recommandés pour la manipulation: Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Se laver à fond après manipulation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.

Mesures de protection et d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas

manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

CONDITIONS A EVITER: Aucune information.

Conditions de stockage: Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

(US)

<u>Nom</u>	<u>%</u>	<u>ACGIH TLV-TWA</u>	<u>ACGIH TLV-STEL</u>	<u>OSHA PEL-TWA</u>	<u>OSHA PEL-CEILING</u>	<u>OEL Note</u>
carbonate de calcium	2.5-10	N/E	N/E	5 MGM3	N/E	
acide sulfurique ... %	2.5-10	0.2 MGM3	N/E	1 MGM3	N/E	
OXIMOSILANE	1.0-2.5	N/E	N/E	N/E	N/E	

Conseils supplémentaires: Aucune information.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: N'utiliser qu'avec une ventilation pour maintenir les concentrations au-dessous des valeurs indicatives d'exposition données dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition pour s'assurer que toutes les personnes sont au-dessous des valeurs indicatives. En cas de doute, ou si on ne peut pas assurer une surveillance, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par l'Etat ou par le gouvernement fédéral. Pour les revêtements à l'état liquide contenant de la silice, et/ou si aucune valeur limite d'exposition n'est indiquée ci-dessus, les appareils de protection respiratoire alimentés en air ne sont en général pas exigés.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants imperméables. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Vêtement léger de protection

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Utiliser avec une ventilation adéquate.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Grey.Brown Blankets
Etat Physique	SOLIDE
Odeur	Odeur Legere
Seuil d'odeur	n/d
pH	n/d
Point de fusion / point de congélation	S.O.
Point / intervalle d'ébullition (° C)	S.O. - S.O.
Point éclair, (°C)	999
Taux d'évaporation	S.O.
Inflammabilité (solide, gaz)	NON DETERMINE

Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	S.O. - S.O.
Pression de vapeur, mmHg	S.O.
Densité de vapeur	PLUS LOURD QUE L'AIR
Densité relative	NON DETERMINE
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/water	NON DETERMINE
Température d'auto-inflammation (°C)	NON DETERMINE
Température de décomposition (°C)	NON DETERMINE
Viscosité	Inconnu
Propriétés explosives	NON DETERMINE
Propriétés oxydantes	NON DETERMINE

9.2 Autres informations

Contenu en COV g/l:	0
Densité (g/cm³)	1.25

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 CONDITIONS A EVITER

Aucune information.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

11. Informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale: n/d

Inhalation LC50: n/d

Irritation: Inconnu

Corrosivité: Inconnu

Sensibilisation: Inconnu

Toxicité à doses répétées: Inconnu

Cancérogénicité: Inconnu

Mutagénicité: Inconnu

Toxicité pour la reproduction: Inconnu

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>
1317-65-3	carbonate de calcium	6450 mg/kg, oral, rat	Not Available	Not Available
022984-54-9	OXIMOSILANE	2563 mg/kg, oral, rat	Not Available	Not Available

Information supplémentaire:

Irritant pour les voies respiratoires.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia): Inconnu

IC50 72hr (algues): Inconnu

LC50 96hr (poisson): Inconnu

12.2 Persistance et dégradabilité: Inconnu

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Inconnu

12.4 Mobilité dans le sol: Inconnu

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Inconnu

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
1317-65-3	carbonate de calcium	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
7664-93-9	acide sulfurique ... %	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
022984-54-9	OXIMOSILANE	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives aux transports

14.1	Numéro UN	NEANT
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Not Regulated
	Nom technique	S.O.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	NEANT
	Danger secondaire d'expédition	S.O.
14.4	Groupe d'emballage	S.O.
14.5	Dangers pour l'Environnement	No
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Inconnu
	No EmS:	NEANT
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Inconnu

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

U.S. Règlements d'état : Comme suit -

CERCLA - CATÉGORIE DE RISQUE DE SARA

Ce produit a été passé en revue selon les catégories de risque de l'EPA promulguées sous les sections 311 and 312 de la modification de Superfund et de l'acte de réautorisation de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes :

RISQUE DE SANTE CHRONIQUE

SECTION 313 DU SARA:

Ce produit contient les substances suivantes sujettes aux exigences de déclaration prescrites par l'article 313 du titre III de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et 40 du CFR (Code of Federal Regulations) partie 372.

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
acide sulfurique ... %	7664-93-9

TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT:

Si ce produit est exporté des États-Unis, les composants chimiques indiqués ci-dessous sont assujettis aux exigences de déclaration prescrites par l'article 12(B) de la loi TSCA :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée par l'article 12(B) de la loi TSCA.

U.S. Règlements d'état : Comme suit -**Right-to-know NEW JERSEY:**

Les matériaux suivants sont non-hazardous, mais sont parmi les cinq composants principaux dans ce produit.

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
DIMETHYLPOLYSILOXANE	70131-67-8
MELAMINE	108-78-1
poly(dimethylsiloxane)	63148-62-9

Right-to-know PENNSYLVANIA

Ce produit contient les ingrédients inoffensifs indiqués ci-dessous dont la teneur dépasse 3 % :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
DIMETHYLPOLYSILOXANE	70131-67-8
MELAMINE	108-78-1
poly(dimethylsiloxane)	63148-62-9

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE:

Avertissement : Les ingrédients suivants actuels dans le produit sont connus à l'état de la Californie pour causer le Cancer :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
acide sulfurique ... %	7664-93-9
dioxyde de silicium	14808-60-7

Avertissement : Les ingrédients suivants actuels dans le produit sont connus à l'état de la Californie pour causer des défauts de naissance, ou à d'autres risques reproducteurs.

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
METHYL ALCOHOL	67-56-1

Règlements internationaux : Comme suit -*** DSL CANADIEN:**

Aucune information.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:**

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

MOTIF DE LA RÉVISION

Aucune information.

Aucune information.